

Département des Hautes-Pyrénées

COMMUNE D'ODOS



Modification du zonage d'assainissement dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

**Demande d'examen au cas par cas pour une
évaluation environnementale**

- 1. Contexte de la révision du zonage d'assainissement**
- 2. Zonage d'assainissement actuel**
- 3. Modifications apportées au zonage**
- 4. Annexes : carte**

1. Contexte de la révision du zonage d'assainissement

Le décret 2012-616 du 02 mai 2012 introduit la notion d'examen au cas par cas pour déterminer la nécessité ou non de procéder à une évaluation environnementale des documents de planification. Le zonage d'assainissement est concerné par ces dispositions.

La commune d'ODOS a décidé par délibération du 25 novembre 2014 de réviser le Plan d'Occupation des Sols pour le transformer en Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce projet de PLU sera arrêté en conseil communautaire en novembre 2017.

C'est pourquoi, le zonage d'assainissement sera soumis à enquête publique conjointement à celle du PLU. L'objectif poursuivi est de mettre en cohérence les deux documents : zonage d'assainissement et PLU selon les choix effectués en matière d'aménagement sur la commune.

Il s'agit de réduire la zone d'assainissement collectif d'une part au regard des contraintes du Plan de Prévention des Risques d'Inondation qui identifie des secteurs inconstructibles et d'autre part, la réduction des zones ouvertes à l'urbanisation dans le cadre du PLU.

La commune d'ODOS dispose d'un zonage d'assainissement approuvé en 2003 (délibération du conseil municipal du 29 août 2003). Conformément à l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le zonage d'assainissement détermine :

- Les zones d'assainissement collectif où la commune est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées,
- Les zones d'assainissement non collectif où elle est seulement tenue, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elle le décide, de leur entretien.

Peuvent être placées en zone d'assainissement non collectif les parties du territoire dans lesquelles l'installation d'un réseau de collecte ne se justifie pas, ou qu'elles ne présentent pas d'intérêt pour l'environnement ou que son coût serait excessif.

2. Zonage d'assainissement actuel

Le service d'assainissement collectif est de compétence communale, dont la gestion est assurée dans le cadre d'une prestation de service (marché public) confiée à VEOLIA EAU. La commune d'ODOS ne dispose pas de station d'épuration mais a établi une convention pour le raccordement et le déversement des eaux usées de la commune au système d'assainissement de la ville de TARBES.

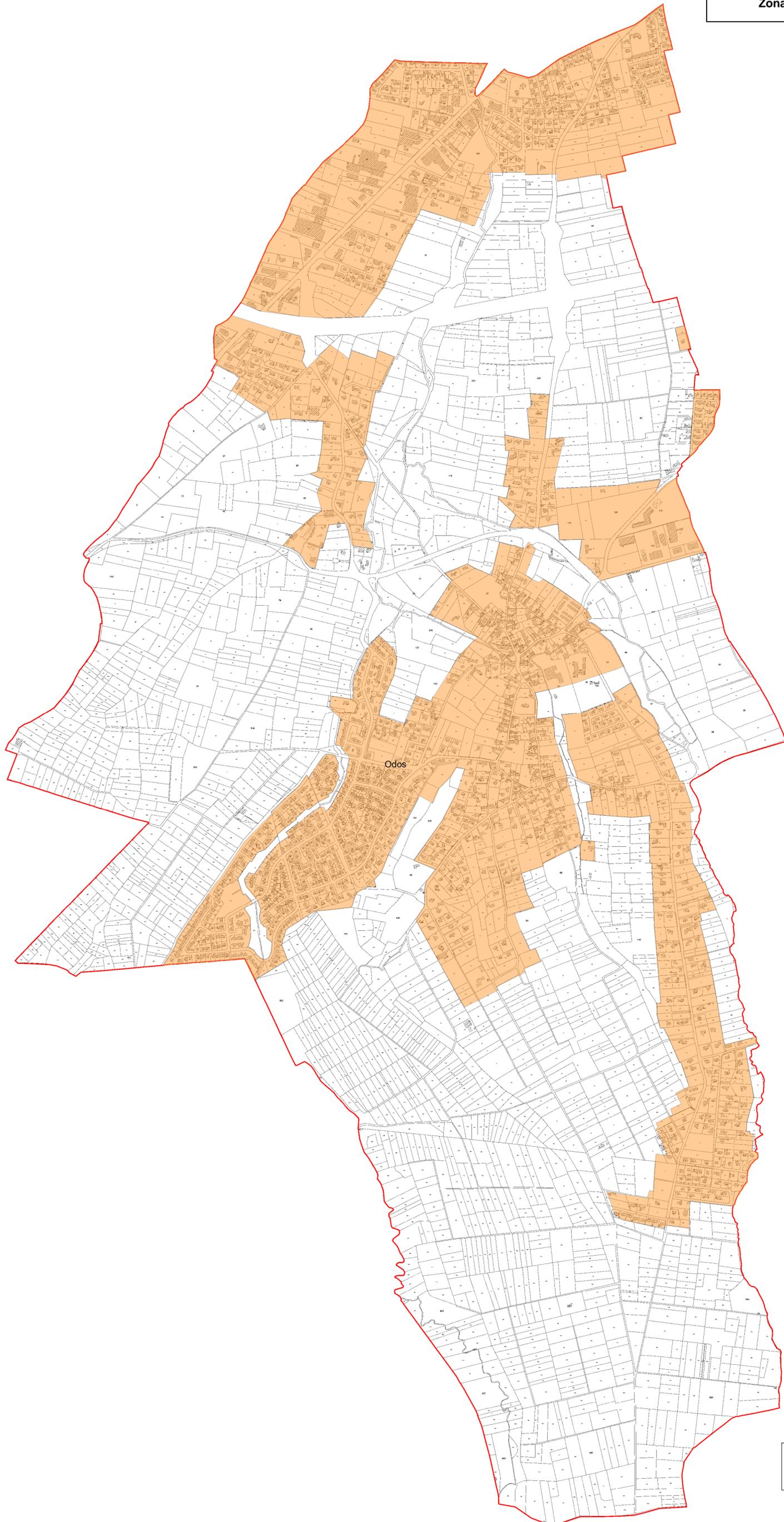
3. Modifications apportées au zonage

La commune dispose d'un système d'assainissement collectif établi sur la quasi-totalité des zones urbaines définie dans le cadre du Plan d'Occupation des Sols. Les autres secteurs de la commune sont assainis individuellement.

Les modifications vont consister :

- à régulariser les secteurs urbanisés de la commune qui ne relevaient pas de l'assainissement collectif et pour lesquels le plan d'occupation des sols a permis leur aménagement et leur développement et qui sont aujourd'hui en assainissement collectif
- à mettre en cohérence la réduction des zones ouvertes à l'urbanisation du futur PLU pour lesquelles le zonage de 2003 prévoyait un assainissement collectif qui ne se réalisera pas
- à mettre en cohérence avec le Plan de Prévention des Risques approuvé en 2004 et modifié en 2015 sur des secteurs inondables et donc inconstructibles pour lesquels l'assainissement collectif était prévu.

4. Annexe : cartes (existant et projet)

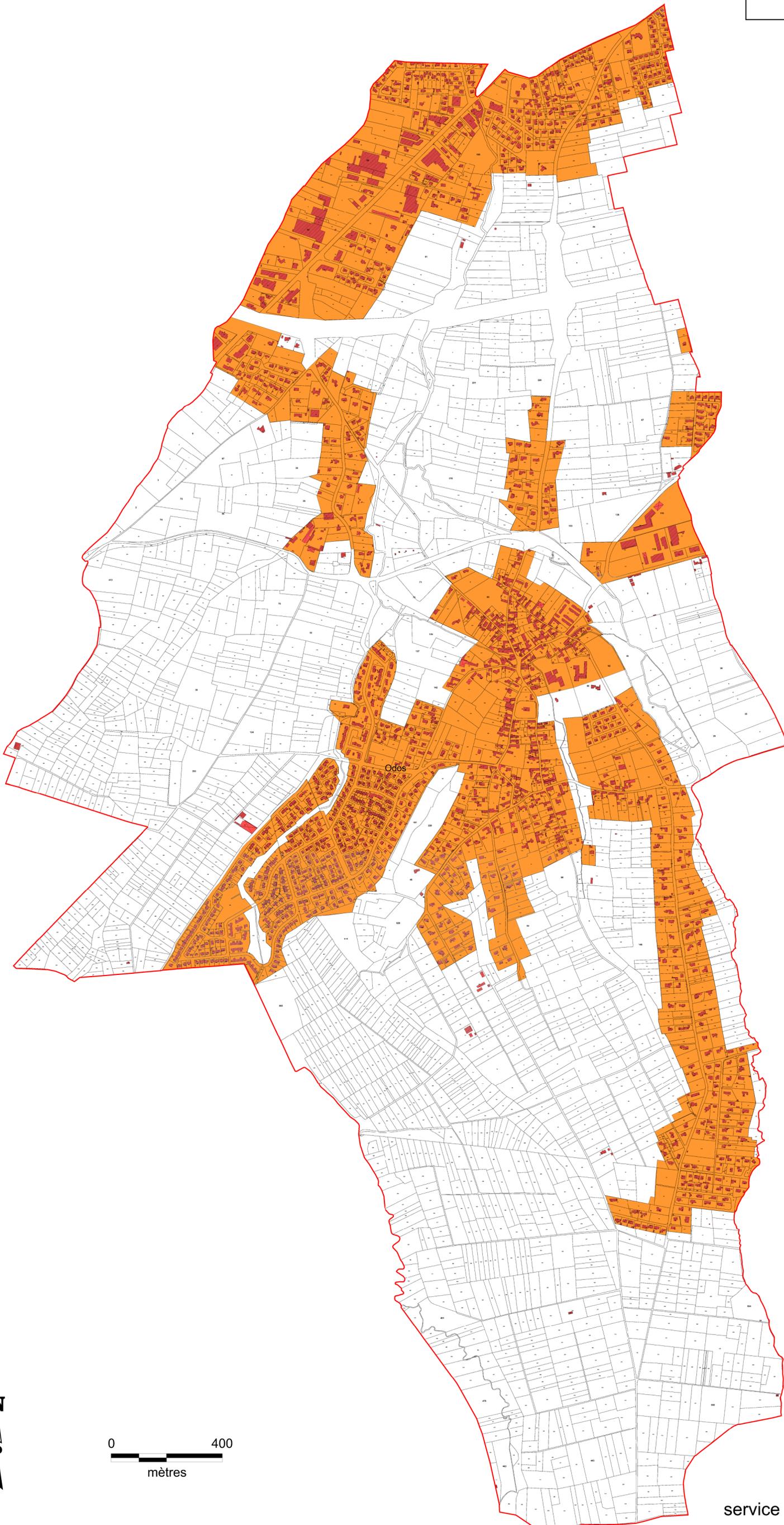




VILLE D'ODOS

Commune d'Odos (Hautes-Pyrénées) Assainissement collectif

Zonage approuvé le 23/05/2019



0 400
mètres

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20190925-cc250919_04u-AU
Date de télétransmission : 01/10/2019
Date de réception préfecture : 01/10/2019

réalisation aout 2017
service urbanisme - commune d'Odos